

**Procès verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire de CITRE-la coopérative du
11/10/2024**

Animatrice de séance : Lydie Defos du Rau, représentant Magali Charmasson, présidente démissionnaire.

Deux scrutateurs : Gabrielle Vanhoutteghem et Jean-Marie Chanabé

Une secrétaire de séance : Catherine Tauveron

Accueil des coopérateurs et Présentation

La coopérative comprend 309 coopérateurs inscrits, avec 620 parts sociales au total.

81 personnes sont présentes à l'AGO ou représentées (35 procurations. Nota : les procurations non nominatives sont considérées allant dans le sens des décisions du Conseil coopératif et validées par la présidente), ce qui représente un total de 254 parts sociales sur 620.

Le quorum (1/5 du nombre de parts sociales) étant dépassé, L'Assemblée Générale Ordinaire peut commencer.

Assemblée Générale Ordinaire statutaire : Vote des résolutions

1. Bilan des activités et perspectives, présenté par Lydie Defos du Rau, représentant Magali Charmasson, présidente démissionnaire.

Le bilan d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Bilan financier, présenté par Mr José Castaneda de la société MLA Experts, comptable de CITRE-la coopérative.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. Affectation des résultats de l'exercice.

Le résultat de l'exercice s'élève à 8586 €. Les excédants de l'exercice de la SCIC sont affectés en report à nouveau dans l'exercice avril 2024-mars 2025.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Quitus aux administrateurs :

L'Assemblée Générale approuve la gestion de la SCIC CITRE-la coopérative par les administrateurs et leur donne quitus à l'unanimité des présents et représentés.

5. Rapport du Conseil de Bienveillance, présenté par Catherine Tauveron, membre du CA de CITRE-l'association, représentant Denis Méjean, président de CITRE-l'association.

6. Perspectives d'évolution de la Coopérative, présentées par Lydie Defos du Rau.

7. Élection d'un siège au conseil coopératif pour remplacer Magali Charmasson, présidente démissionnaire (vote à bulletin secret)

Personne ne se présentant, le siège reste vacant.

Sont consultables : la liste d'émargement des coopérateurs présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/10/2024 et les pouvoirs.

En complément : compte-rendu de l'AGO et rapport du Conseil de bienveillance.

Signatures :

Gabrielle Vanhoutteghem, scrutatrice

Jean-Marie Chanabé, scrutateur

Catherine Tauveron, secrétaire de séance